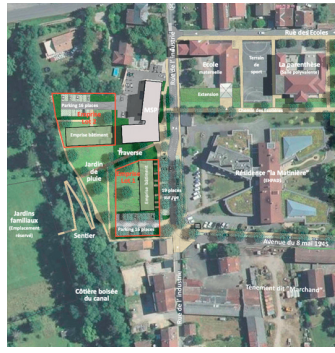




Vie municipale
Budget 2023
P.6



Vie locale
Projet urbain
P.10



Patrimoine
Combe Laval
P.19



Vie associative
Salle de sport
P.20

JOURNAL DE LA VILLE DE

St Jean en Royans

N° 41 - Juin 2023

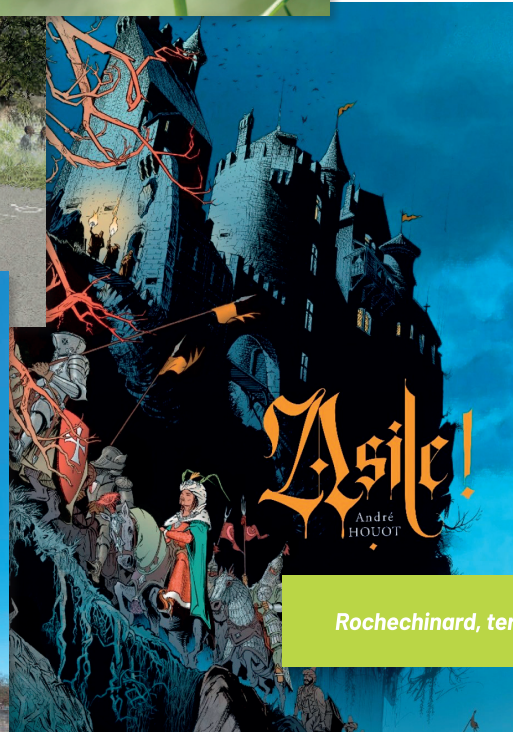


Combe Laval

Projet d'aménagement



Paris, c'est l'aventure !



Rochechinard, terre d'asile



Le mot du maire

Nous avons le plaisir de vous adresser ce journal municipal après une longue période d'interruption. Dès le début du mandat, la municipalité a fait le choix du numérique pour communiquer avec l'application mobile Politeia et le groupe facebook « bouge ta ville ». Au fil du temps, les articles se sont étoffés. Tous les sujets et projets sont abordés et publiés via ces nouveaux supports de communication. Nous sommes d'ailleurs fiers d'être la première collectivité de France en nombre d'abonnés (979) par rapport à notre population pour l'application Politeia !

La volonté de notre équipe est d'améliorer le bien vivre à St Jean avec notamment la réalisation de logements supplémentaires ou rénovés et des réaménagements urbains et paysagers. Le Plan Local d'Urbanisme sera adopté prochainement et va libérer des espaces à construire. Une étude est en cours pour réhabiliter la « friche Intermarché » et recréer un centre-ville agréable et attractif. L'espace autour de la maison de santé, premier investissement urbain, va être complètement transformé : la construction d'un immeuble collectif de 14 logements avec de l'habitat inclusif et de 4 maisons de ville, la création d'un parc paysager et l'aménagement d'un accès en bord du canal sont en projet. A terme, un nouveau quartier « cœur de ville » va émerger de la mairie à la Lyonne et une voie douce le reliera à la zone de La Roue par le pont des Bohémiens.

Quartier des chaux, après la déconstruction d'un bâtiment, notre partenaire Drôme Aménagement habitat s'est engagé dans la construction d'une quinzaine de pavillons. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », les rénovations et réhabilitations de logements urbains seront accompagnés et encouragés par des mesures fiscales et aides de l'état et des collectivités.

Reste une préoccupation, voir la zone commerciale de la Roue s'achever enfin après sa création il y a plus de 10 ans et la zone d'activités des Dodoux accueillir de nouvelles activités.

Mais je voudrais finir cet édit sur une note d'optimisme, notre équipe de rugby après une belle saison monte pour la première fois en Fédérale 1. C'est une belle façon d'aborder la saison estivale qui s'annonce une nouvelle fois riche en événements sportifs et culturels avec la 6ème édition de la Race Across France, le rallye Friedman, la fête de la musique organisée par l'UCIA et bien sûr les Mercredis sur Place devenus une véritable « marque » saint-jeannaise qui fait déplacer les habitants et touristes chaque mercredi de l'été...

Bonne lecture et bel été à tous !

Christian Morin
Maire de St Jean en Royans
Conseiller Départemental de la Drôme

Infos pratiques

Horaires de la Mairie

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanence des élus

Sur rendez-vous auprès du secrétariat au
04 75 47 75 99

Contact

Mairie de Saint Jean en Royans
Place de l' Hôtel de ville
26190 SAINT JEAN EN ROYANS

mail : accueil@mairiesaintjeanenroyans.fr

Sites internet

www.saint-jean-en-royans.fr
<https://fr-fr.facebook.com/StJeanVillage/>
<https://fr-fr.facebook.com/bouges.taville>
<https://politeia-france.fr/>

Directeur de publication

Christian MORIN

Maquette et infographie

Thibaut Dureuil

Photos Toutes les photos et illustrations sont la propriété de leur auteur.

Imprimé en France à 1750 exemplaires sur papier recyclé par Imprimerie Souquet.

Des exemplaires supplémentaires sont disponibles en Mairie.

L'écho des conseils

Pour les rendre plus clairs et lisibles, les comptes-rendus des conseils municipaux ont été simplifiés.

Ils sont consultables dans leur intégralité en mairie et sur le site internet de Saint Jean dans l'onglet « Mairie ».

Conseil Municipal du 19 décembre 2022

LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :

supprime à compter du 1er janvier 2023 la régie de recettes « encaissement des droits de places »

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 01/01/2023 :

VOTE à l'unanimité pour pour la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023 :

Prix du mètre cube : 0.90€

Partie fixe : 35.00€

Prix du mètre cube assainissement : 2.95 €

VOTE à l'unanimité pour appliquer les tarifs ci-dessus concernant la facturation eau et assainissement consommation 2023.

FRAIS DE SCOLARITÉ À ENCAISSER :

VOTE à l'unanimité pour autoriser le Maire à émettre les titres.

PROROGATION AVANCE DE TRÉSORERIE BUDGET RÉSEAU CHALEUR :

VOTE à l'unanimité pour proroger jusqu'au 31 décembre 2023 l'avance de trésorerie de la commune au profit du budget « réseau chaleur » d'un montant de 200 000€.

CORRECTION PLUS-VALUE CESSION PARTIE BÂTIMENT MAISON DE SANTÉ :

VOTE à l'unanimité pour autoriser le comptable du SGC Nord à corriger une opération de plus-value, de 775 253€ TTC constatée à tort lors de la vente au Département d'une partie du bâtiment de la Maison de Santé.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNE PRÉVOYANCE :

VOTE à l'unanimité pour augmenter la participation employeur, pour les contrats couvrant le risque Prévoyance, et de la fixer à 20 € mensuels par agent à temps complet et proratisé suivant la durée hebdomadaire

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

VOTE à l'unanimité des décisions modificatives au budgets : communal, eau, assainissement et réseau chaleur.

DEMANDE DE SUBVENTIONS SALLE DE PRÉPARATION PHYSIQUE TERRAIN DE RUGBY :

VOTE par 16 pour et 3 abstentions, le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes

DEMANDE DE SUBVENTION ÉTUDE ET TRAVAUX DE MAILLAGE POUR SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

VOTE à l'unanimité de réaliser l'étude de faisabilité, de demander un devis pour une prestation d'assistance au pôle ingénierie Eau et Assainissement du Département pour l'étude de faisabilité et travaux de maillage réservoir Carpat et Fonds.

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET AIRE D'ENVOL « VOL LIBRE »

VOTE à l'unanimité pour : le principe d'un projet d'aménagement d'une aire d'envol sur le site de Gaudissard, et, en étudiant la faisabilité par le recrutement du bureau d'étude BigBang, créer une instance de pilotage et de suivi du projet d'aménagement, demander les financements auprès du Conseil départemental de la Drôme pour un montant prévisionnel total de 60 000 euros et auprès de l'Europe (FEDER) pour un montant prévisionnel total de 139 250 euros, prendre à sa charge des frais induits de géomètre et de notaire nécessaires à la division parcellaire d'un échange foncier, l'inscription du site au Plan Départemental des Sites et Itinéraires (PDESI) de La Drôme, la mobilisation par conventionnement des financements privés de la Fédération, de la ligue, du comité départemental de Vol libre ou du club des Tichodromes et du comité départemental du handicap, l'établissement d'une convention de gestion de site avec le club désigné.

SIGNATURE MANDAT DE GESTION AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE ORPI POUR LA GESTION COURANTE DE LA MAISON DE SANTÉ :

VOTE à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer une convention de mandat avec l'agence immobilière ORPI exploitée par la société TROLLAT

et BERRY immobilier à Valence, concernant la gestion courante de la Maison de Santé « mandat de gestion autant activement que passivement des biens et droits immobiliers décrits dans la convention ».

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ CCAS :

VOTE à l'unanimité pour désigner M. Jean-Christophe DAUTY pour siéger au CCAS Suite à la démission de Madame Dominique PLANÇON.

PROJET HABITAT INCLUSIF 2022-2029 :

VOTE à l'unanimité sur le principe d'un projet d'habitat inclusif prévu au 6 rue de l'industrie, pour la convention entre la commune de St Jean en Royans et le Conseil départemental de La Drôme permettant la mobilisation de l'AVP pour dix personnes, pour la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Fabrique à projet (ANCT, Banque des Territoires, CNSA) pour les communes « Petites Villes de Demain », sur le principe de déléguer à un opérateur la mise en œuvre et l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitants de l'habitat inclusif.

SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU DE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR VERNET :

VOTE à l'unanimité pour autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer l'acte de constitution d'une servitude de passage de réseau de canalisation sur la propriété de Monsieur et Madame VERNET Jean-Lou. Acte qui sera établi par l'étude de Maître ANDRE, notaire à Saint-Jean-en-Royans. Les frais droits et émoluments seront à la charge de la commune.

VENTE TALUS À LA SCI LES SHEDS :

Monsieur MORIN quitte la salle pour la présentation de cette délibération et ne participe pas au vote.

VOTE à l'unanimité pour la cession à la SCI « Les Sheds » les Lots A, B, C et D d'une surface totale de 1 473m² et pour un montant total de 4 200€ HT, et pour désigner l'étude de maître ANDRE notaire à Saint-Jean-en-Royans pour établir l'acte correspondant. Il est précisé que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Conseil Municipal du 6 février 2023

RÉVISION TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE :

VOTE à l'unanimité pour appliquer à compter du 10 février 2023 les tarifs suivants pour les concessions : 2m² 50 = 175 € pour trente ans, 5m² 00 = 350 € pour trente ans, et pour maintenir les tarifs du Columbarium : 250 € la case pour trente ans.

AUGMENTATION TARIFS FOURNITURE DE CHALEUR ET D'EAU CHAUDE

Les 3 derniers abonnés privés ont été informés que le contrat les liant à la commune ne serait pas reconduit et prendrait fin comme prévu au 30 juin 2023. Les autres contrats, hors LMDES, ne concernent que les bâtiments publics (commune, CCRV, Département). Le but est de pouvoir arrêter le fonctionnement de la chaudière l'été pour économie et entretien/réparations. L'eau chaude sera produite si nécessaire par l'installation de chauffe-eaux.

VOTE à l'unanimité pour appliquer à compter du 1er mars 2023 les tarifs suivants concernant la fourniture de chaleur et d'eau chaude « réseau chaleur » : Consommation R1 : 100,63 € HT /Mwh - Abonnement R2 : 72,15 € HT/Kw .

RÉVISION PARTICIPATION COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS D'ACCUEIL MÉRIDIEN

Madame BEGUIN rappelle que la commune de Saint-Jean-en-Royans accueille pour leur scolarisation des enfants résidant hors commune qui utilisent également le service périscolaire méridien (restaurant scolaire et temps d'animation).

Après concertation avec les Maires des communes concernées, il avait été décidé, par délibération en date du 13 septembre 2011, qu'une participation forfaitaire de 7€, par jour et par enfant accueilli, serait versée à la commune. La participation n'a à ce jour pas été revue.

Le Maire propose de l'actualiser, le coût du service étant passé de 11€ à 12,73€ ; il propose de fixer la participation à 8,50€ par jour et par enfant accueilli.

VOTE à l'unanimité pour fixer, à compter du 20 février 2023, à 8,50€ par jour et par enfant accueilli.

RÉVISION PARTICIPATION COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITÉ :

Madame BEGUIN rappelle que par délibération n°039/2017 en date du 10 juillet 2017 le conseil municipal a fixé la participation des communes pour leurs enfants scolarisés à l'école élémentaire Louis Pasteur et maternelle Marie Carpentier. Les montant de 1000€ par enfant scolarisé à l'école maternelle et de 570 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire n'ont pas été revus depuis.

Madame GUIRIMAND demande si les communes concernées ont été concertées. Le Maire répond que cela fait 3 ans que les Maires sont avisés qu'une actualisation aura lieu. Le mode de calcul leur a été présenté lors d'une réunion. Il précise aussi que ces calculs valent aussi pour la par-

VIE MUNICIPALE

icipation que la commune a l'obligation de verser chaque année à l'École Jeanne D'Arc.

Madame GUIRIMAND précise que, si elle est d'accord sur le fond pour l'augmentation, elle aurait souhaité plus de concertation avec les Maires concernés.

VOTE à l'unanimité pour appliquer à compter du 1er mars 2023 les tarifs suivants qui seront actualisés chaque année:

Ecole Maternelle : 1740 €, Ecole Primaire : 1019 €

CONVENTION UTILISATION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS APPARTENANT À LA COMMUNE AVEC LE DÉPARTEMENT ET LE COLLÈGE

La convention actuelle étant arrivée à échéance, le Maire propose, sur proposition du Département, de renouveler cette convention.

VOTE à l'unanimité pour signer une convention avec le département de la Drôme et le collège Benjamin Malossane

DEMANDE DE SUBVENTION « MERCREDIS SUR PLACES »

VOTE à l'unanimité pour solliciter une subvention du Département d'un montant de 4000,00€ afin de financer en partie les animations culturelles dans le cadre des « Mercredis sur Places » été 2023. Le budget prévisionnel est identique à celui de l'année précédente soit 29 500€.

VŒU POUR LA PRÉSERVATION DU PASTORALISME DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le maire propose de débattre du sujet et rappelle la réglementation très stricte pour le prélèvement des loups qui est inférieure à la prolifération ; on ne peut plus parler dans ce cas de régulation.

Madame GUIRIMAND et Monsieur AROD s'étonnent d'une telle proposition de vœu sachant que le Parc du Vercors a fait un gros travail sur le sujet et proposé 51 actions. Monsieur le Maire, s'il reconnaît le travail du Parc, leur demande de se positionner en tant qu'élus. Il convient d'alerter le législateur, par leur mobilisation, des craintes des élus locaux, départementaux et régionaux de l'ensemble des territoires concernés par le pastoralisme. La Drôme a vu une augmentation des attaques de 74% en 3 ans (origine DDT). En 2017, on parlait de gestion, en 2023 on parle de régulation. Si les élus sont d'accord sur le fond de la motion, à savoir la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme, la rédaction du document appelle des remarques qui ne permettent pas de voter le texte en l'état. Le Maire propose de revoir le texte et de le présenter, corrigé et modifié selon le souhait des élus, lors du prochain conseil municipal. Accord de l'ensemble des élus pour ajourner le vote de la motion.

QUESTION DIVERSES

Monsieur PINTER demande où en est le dossier construction du Bricomarché : la SCI Badlocq a fait appel de la décision de refus de la CNAC devant la Cour d'Appel de Lyon. Révision PLU : le commissaire enquêteur rendra son rapport le vendredi 10 février prochain, une réunion sera organisée ensuite avec les élus.

Conseil Municipal du 20 mars 2023

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, RÉSEAU CHALEUR :

Madame VIGNON présente les 4 comptes administratifs, Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes :

Commune : Le résultat 2022 est de 314 001,05 €.

VOTE à l'unanimité du compte administratif 2022 de la commune.

Eau : Le résultat 2022 est de 222 180,46 €.

VOTE à l'unanimité du compte administratif 2022 du budget eau.

Assainissement : Le résultat 2022 est de 321 435,01 €.

VOTE à l'unanimité du compte administratif 2022 du budget assainissement.

Réseau chaleur : Le résultat 2022 est de 23 505,33 €

VOTE à l'unanimité du compte administratif 2022 du budget réseau chaleur.

APPROBATION COMPTES DE GESTION : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT ET RÉSEAU CHALEUR :

VOTE à l'unanimité des comptes de gestion 2022 .

AFFECTATION DE RÉSULTATS : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT ET RÉSEAU CHALEUR :

VOTE à l'unanimité de solder le déficit d'investissement de 260 142,42 € et de reprendre le résultat de 314 001,05 € en fonctionnement.

BUDGETS PRIMITIFS 2023 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT ET RÉSEAU CHALEUR :

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances et Monsieur Christian MORIN, Maire présentent les budgets primitifs.

Commune : Le budget primitif 2023 s'équilibre à 3 182 091,05 € en fonctionnement et à 1 829 087,42 € en investissement, sans augmentation de la fiscalité (voir point suivant) pour financer la signalétique (solde), l'aménagement/sécurité de l'avenue des pionniers du Vercors (dont Chaucidoux),

l'aménagement de la Place Maurice FAURE (solde), la partie eaux pluviales de la mise en séparatif des réseaux (solde), le PLU (solde), l'achat de divers matériel, l'acquisition de la friche « Poncet » à l'EPORA, création salle de préparation physique pour le rugby et différentes études : suite aménagement de la friche « Cluze », vol libre.

Monsieur DAUTY aurait souhaité comme il en a été fait la demande l'année précédente une présentation plus accessible (sous forme de tableaux ou diagramme par exemple comme cela est fait dans le bulletin municipal).

VOTE du budget primitif de la commune 2023 par 18 voix pour et 2 abstentions (MM. DAUTY et AROD).

Eau : Le budget primitif 2023 s'équilibre à 430 197,11 € en fonctionnement et à 305 395,35 € en investissement.

VOTE du budget primitif eau 2023 à l'unanimité

Assainissement : Le budget primitif 2023 s'équilibre à 701 965,75 € en fonctionnement et à 403 227,26 € en investissement.

VOTE du budget primitif assainissement 2023 à l'unanimité

Réseau chaleur : Le budget primitif 2023 s'équilibre à 453 505,53 € en fonctionnement.

VOTE du budget primitif réseau chaleur 2023 à l'unanimité.

VOTE à l'unanimité pour reconduire pour 2023 les taux des contributions directes de 2022 soit :

SUBVENTIONS 2023 ASSOCIATIONS :

VOTE à l'unanimité pour accorder les subventions suivantes aux associations : FNACA 400.00 € / Pionniers du Vercors 400.00 € / Banque alimentaire 465.00 € / Comité d'animation de la Matinière 1200.00 € / Comité des fêtes 1 000.00 € / Comité des laboureurs 2 000.00 € / Union Fédérale Anciens Combattants 400.00 € / O.C.C.E (école Pasteur) 7 300.00 € / Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E 3 700.00 € / Croix rouge 200.00 € / Les yeux fertiles 1500.00€ / UCIA 3 000.00 € / Ensemble vocal du Royans 800.00 €

CRÉATION POSTE ATTACHÉ TERRITORIAL :

Dans le cadre d'un départ à la retraite, prévu en fin d'année 2023 et pour, pouvoir assurer une période de tuilage,

VOTE à l'unanimité pour créer, à compter du 1er octobre 2023, 1 poste d'Attaché Territorial à temps complet, soit 35h00 par semaine.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL « LE BISTROT DU ROYANS » PLACE DE L'ÉGLISE :

La terrasse en bois place de l'Église étant propriété de la commune :

VOTE à l'unanimité pour la mettre à disposition, par signature d'une convention d'occupation du domaine publique, à la SARL « Le Bistrot du Royans » moyennant une redevance annuelle 3 000 € (soit 5€/m²x50m²/12 mois= 250€) payables par avance par trimestre. La commune se réserve le droit d'utilisation de cette terrasse pour des événements communaux.

CONVENTION DE SERVICE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE SU SERVICE EAU POTABLE AVEC LA SAUR :

VOTE à l'unanimité pour signer une nouvelle convention avec la SAUR pour une durée de 4 ans.

VŒU POUR LA PRÉSERVATION DU PASTORALISME DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME :

Monsieur le Maire rappelle que ce vœu a été présenté en conseil municipal du 6 février dernier et que si les élus étaient d'accord sur le fond « préservation du pastoralisme dans le Département de la Drôme », la rédaction du document appelait des remarques qui ne permettaient pas de voter le texte en l'état (réintroduction du loup, désensibilisation des éleveurs et des élus locaux de la politique publique, ...)

Le Maire avait proposé de revoir le texte et de le présenter, corrigé et modifié selon le souhait des élus, lors du prochain conseil municipal. La version prenant en compte les différentes remarques a été transmise dès le 7 février pour visa et retour. La réponse de Madame GUIRIMAND est parvenue le 6 mars avec une version totalement modifiée.

Le Maire a alors informé, le 8 mars, l'ensemble des élus que la version qui serait présentée au conseil du 20 mars serait celle transmise le 7 février : Après débat et dans ce contexte, le Conseil municipal, après délibération, Par 18 voix pour et 2 abstentions (MM DAUTY et AROD)

Décide :

- D'APPELER de ses vœux des décisions immédiates pour permettre une régulation de l'espèce ajustée aux particularismes locaux,

- DE DEMANDER à l'État de prendre en compte, dans l'élaboration du prochain « Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage » la détresse et les difficultés des éleveurs afin d'assurer la pérennité et la sécurité de leur activité,

- D'EMETTRE le vœu que les orientations et conclusions soient menées en étroite concertation avec les différents syndicats professionnels agricoles, les éleveurs, les associations d'élus locaux et autres parties prenantes,

- D'AUTORISER le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.

Décès de Maurice Villard



C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que le Maire Christian Morin, les conseillers et agents municipaux de la commune de Saint Jean en Royans ont appris le décès de Maurice Villard, employé à la mairie. Maurice était très apprécié dans ses fonctions professionnelles et bénévoles sur la commune.

Le Maire, les conseillers et agents municipaux s'associent de nouveau à la peine de la famille.

Eau : le Royans-Vercors en vigilance...

Le Royans-Vercors a été placé en vigilance pour la restriction d'usage de l'eau au 15 mai 2023.



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

VIGILANCE

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes Eco-citoyens

1. Limiter l'arrosage en plein jour

2. Limiter le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades

3. Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

<http://www.drome.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-11489.html>
politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau et milieux aquatiques > Gestion de la Sécheresse

Parole politique

Expression de l'opposition

Enfin un journal municipal !

Informers les habitants des projets en cours, les réussites et les difficultés, est la base indispensable pour faire vivre la démocratie locale. Depuis 18 mois – date du dernier journal municipal – de nombreux sujets auraient mérité de vrais articles : Le nouveau Plan Local d'Urbanisme, le refus de l'implantation du Bricomarché sur la zone de la Roue par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), l'avancée du programme Petites Villes de Demain, le projet d'habitat inclusif à côté de la Maison de Santé, ...

Les réseaux sociaux et une « application » permettent de diffuser de brèves informations ou événements, mais ne suffisent pas pour aborder des sujets qui vont impacter la vie quotidienne de chacune et chacun. Nous souhaitons et demandons à nouveau une parution plus régulière du journal municipal.

Les élus de la liste Saint Jean Citoyen

Expression de la majorité

Nouveaux usages, nouvelle communication !

Depuis le début du mandat, informer les habitants des projets municipaux a toujours été une de nos préoccupations principales. Par manque de temps il faut bien le reconnaître mais aussi tout simplement parce que nous menons des projets ambitieux et chronophages, nous n'avons pas pu publier de journal municipal depuis janvier 2022. Rappelons que le journal de ce mois de juin est tout de même le cinquième du mandat ! N'oublions pas aussi que la municipalité a fait le choix du numérique pour communiquer dès le début du mandat et qu'il est bien loin le temps où l'on se contentait de publier de simples « brèves » ! Au fil du temps, les articles se sont étoffés. Tous les sujets de fond, les projets, avec souvent des articles longs et exhaustifs, sont abordés et publiés via Politeia et Facebook. L'intégralité du compte rendu de chaque conseil municipal (« L'Echo du conseil ») est publiée désormais sur Politeia depuis le début de l'année. Le nombre très élevé d'abonnés (1ère collectivité de France pour le ratio abonnés /habitants avec presque 1000 abonnés pour Politeia !) montre que ces nouveaux supports d'informations correspondent à une attente des citoyens et les satisfont. Le journal municipal reste bien sûr un support de communication important même si sa conception est « lourde » et son coût élevé. Nous nous engageons donc à en sortir au moins deux par an.

Le groupe majoritaire du conseil municipal

Zoom sur les finances de la commune

Le suivi budgétaire est une préoccupation essentielle pour le bon fonctionnement de la commune. Il doit permettre de s'acquitter des charges courantes, de rémunérer les agents des services mais aussi de financer les investissements futurs.

Le compte administratif de la commune comporte deux grandes sections bien distinctes :

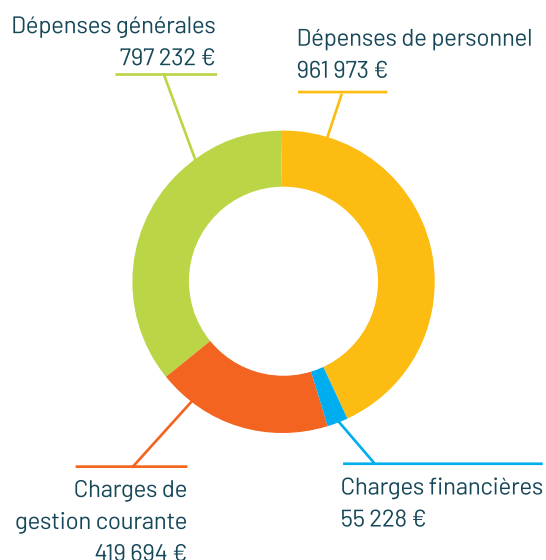
La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 704 929 €
Dépenses de fonctionnement	2 414 961 €
Résultats de l'année 2022	289 968 €

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et de prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...s'élèvent à 797 232 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 163 775 € essentiellement en raison de la hausse des dépenses de chauffage et d'énergie, notamment de l'électricité avec + 73%.

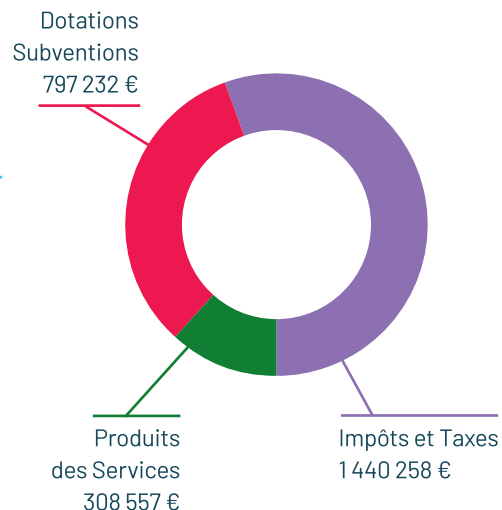
Les dépenses de personnel s'élèvent à 961 973 € pour l'année 2022. Elles étaient de 931 817 € en 2021 et de 1 010 234 € en 2020.

Les charges de gestion courante regroupent les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie (SDIS) et les participations aux organismes extérieurs (parc du Vercors, le RASED, la participation à l'école Jeanne d'Arc...) s'élèvent à 419 693 €.

Les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 215 587 € dont 193 286 € au Centre Social La Paz correspondant à la convention de proximité et la convention pour l'accueil périscolaire méridien, soir et mercredi.

Les charges financières concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 55 527 €. Elles étaient de 58 522 € en 2021.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux et taxes pour 1 440 258€
- Les dotations versées par l'État à notre collectivité sont de 849 590€
- Les recettes encaissées au titre des prestations comme les ventes de coupes de bois, la cantine scolaire, la perceptions des loyers sont de 308 557€

Investissement

Recettes d'investissement	1704 749 €
Dépenses d'investissement	1077 330 €
Résultats de l'année 2022	627 419 €



LES DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT

Ce sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le remboursement du capital de la dette fait partie de ces dépenses. Il était de 255 554 € en 2022.

Les principaux investissements réalisés en 2022 pour un montant de 798 200 € sont les suivants :

- Acquisition d'un véhicule polybenne
- Les travaux d'assainissement et de séparatif dans la rue Constant Abisset et la place Maurice Faure
- La signalétique
- La maison de santé
- Différents travaux comme le marquage au sol, un enrochement ...

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Deux principaux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la Maison De Santé...), et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 1704 231 €. Elles comprennent :

- Les subventions d'investissement reçues pour 162 933 € qui émanent principalement des investissements comme la maison de santé et la signalétique.
- Du reversement de la TVA pour 62 573 €
- De la taxe d'aménagement pour 54 413 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 887 561 €.
- D'un emprunt relais de TVA de 500 000 € (montant qui sera remboursé en 2024) qui finance l'avance de VA de la maison de santé

Le Budget 2023

Le budget 2023 a été voté le 20 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Investissements prévus pour 2023

- Achat d'une mini-pelle pour 30 000 €
- Aménagement de l'avenue des Pionniers du Vercors (chaucidou) pour 120 000 €
- Remplacement du serveur informatique devenu obsolète pour 40 000 €
- Création d'une salle de pratique sportive pour 317 000 €
- Dans le cadre de Petite Ville de Demain, lancement des études pour l'urbanisation du centre-ville et de l'espace autour de la Maison de Santé jusqu'à la Lyonne pour 281 000 €
- Le financement d'études énergétiques pour les bâtiments communaux pour 50 000 €

Bilan Construction de la Maison de Santé (2018-2023)

Dépenses		Recettes	
Construction	3 356 484 €	Emprunt	1 500 000 €
Terrain	853 974 €	Emprunt relais TVA à recevoir	500 000 €
		Autofinancement	39 205 €
		Subvention Département	600 000 €
		Subvention Région	200 000 €
		Subvention Etat DSIL + FNADT + DETR	725 000 €
		Département Vente CMS	646 253 €

Dépenses
4 210 548 €



Recettes
4 210 548 €

À nous Paris ! À la découverte de la capitale...

Du 3 au 5 avril, les 32 CM2 de l'école Pasteur sont partis en classe de découvertes à Paris. Elle leur a permis de découvrir les principaux monuments de la capitale sous un magnifique soleil printanier. Chacun est rentré fatigué mais très satisfait de ce séjour !

Voyage à Paris raconté (avec leurs mots...) par les élèves de CM2...

« Le matin on avait tous notre casquette rouge et noire de Saint Jean, fallait pas oublier son collier avec le numéro des responsables et fallait rester en groupe ! C'était stressant !! En plus c'est plein de monde ; parfois on devait attendre la rame suivante dans le métro tellement c'était serré ! »

Que de choses à raconter au retour de ce beau voyage à Paris ! Ce sont 32 élèves des classes de CM2 de Serge Marion et Mylène Faure qui se sont rendus dans notre capitale du 3 au 5 avril derniers. Au programme, visite du Muséum d'Histoire Naturelle, la Tour Eiffel et croisière sur la Seine, Arc de Triomphe, Montmartre, Cité des Sciences et le Louvre.

Un rare « j'adore cette ville » et beaucoup de « il y a du bruit toute la nuit ! Les rues sont sales, ça pue et c'est pollué ! C'est trop grand, il y a trop de monde et trop de pigeons ! On est vraiment mieux à Saint Jean » !

Mais aussi beaucoup d'émerveillement au 2ème étage de la Tour Eiffel, beaucoup plus haute que ce qu'ils avaient imaginé et aussi lors de la visite de la Cité des Sciences.



Finalement, les élèves et leurs enseignants auront passé 3 jours et 2 nuits dans une auberge de jeunesse, découvert un Paris « petit mais immense », pris conscience de l'énormité du chantier Notre-Dame et ramené des cadeaux pour tout le monde (porte-clés, décapsuleurs, peluches et même des macarons).

Merci les enseignants !

Lumières sur l'océan, vitraux de plastiques...

La classe de CP de Mme Liko, de l'école Pasteur, a participé au concours « Arts en Plastiques pour l'Océan ». Ce concours a pour but de sensibiliser les élèves à la pollution des mers et des cours d'eau par le plastique.

Cette année, les élèves ont étudié les vitraux de l'église de Saint Jean en Royans. Ils ont particulièrement apprécié le vitrail de Jonas sortant du ventre de la baleine. A partir de ces observations, la classe a décidé de créer des « vitraux en plastiques » pour représenter des animaux marins.

Ainsi, 16 vitraux ont été réalisés à partir de

plastiques colorés et transparents, provenant de protèges cahiers et d'emballages. Ils sont mis en valeur par des cadres d'ardoises usagées. Tous les plastiques utilisés étaient destinés à être jetés.

Les animaux choisis par les élèves sont : le morse, la méduse, le narval, la raie manta, la tortue, le homard, le Bernard-l'hermite, le requin, les coraux, l'hippocampe, l'étoile de mer, les poissons tropicaux, la pieuvre, l'otarie, le manchot et le crabe.

Cette année, les lauréats du concours seront annoncés le 8 juin 2023 lors de la journée mondiale de l'Océan.



Inscriptions rentrée 2023-24 à l'école maternelle !

Vous pouvez dès maintenant inscrire votre enfant pour la rentrée 2023/2024 à l'école maternelle Marie Carpentier :

- GS nés en 2018
- MS nés en 2019
- PS nés en 2020

La procédure :

Vous ferez établir le certificat d'inscription par la mairie de votre commune de résidence, en précisant que vous demandez une inscription à l'école maternelle Marie Carpentier de St Jean-en-Royans.

Documents à envoyer par mail :

- un scan de votre carte d'identité
- un scan de votre livret de famille (pages parents, et page de l'enfant concerné)
- un scan d'un justificatif de domicile
- vos numéros de téléphone et vos adresses mail

La mairie de St Jean-en-Royans transmettra ensuite les certificats d'inscription à l'école maternelle.

La directrice de l'école maternelle vous contactera par la suite pour organiser des rencontres individuelles ainsi que des portes ouvertes au mois de juin.

Mairie de St Jean : 04.75.47.75.99 ou accueil@mairiesaintjeanenroyans.fr
Ecole maternelle : 04 75 48 61 65 ou ce.0260637b@ac-grenoble.fr

Deux petits nouveaux à l'école maternelle !

Deux petits nouveaux ont fait leur rentrée à l'école maternelle à la demande des enseignants...

Un micocoulier et un mûrier platane ont été plantés dans la cour pour faire une ombre naturelle aux beaux jours et permettre aux enfants de mieux profiter de cet espace qui reste encore à aménager !



Le numéro du répondeur « attaque de loup » change

Depuis le mois d'avril 2023, les numéros de téléphone de la Direction Départementale des Territoires de la Drôme ont changé.

Le numéro du répondeur loup pour signaler une attaque ou une suspicion d'attaque de loup sur un animal domestique est désormais le 04 26 60 81 73.

Permis de construire, DP : affichage obligatoire !

Dans le cadre des Permis et des Déclarations Préalables, nous rappelons à nos administrés qu'il est obligatoire de procéder à l'affichage de leur validation pendant toute la durée des travaux.

PERMIS DE CONSTRUIRE Construction ou travaux	
N° PERMIS :	<input type="text"/>
En date du :	<input type="text"/>
Bénéficiaire(s) :	<input type="text"/>
Nature des travaux :	<input type="text"/>
Surface de plancher autorisée :	<input type="text"/> m ²
Hauteur de la/les construction(s) :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m ²
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m ²

Nous vous informons également que chaque fin de travaux doit être suivie du dépôt en mairie d'une DAECT (déclaration attestant l'achèvement des travaux) ; ce document vous sera nécessairement réclamé par les impôts ainsi que par le notaire lors d'une vente.

Un projet de rénovation de votre logement ?

La question énergétique dans les logements fait partie des enjeux prioritaires des ménages avec un coût énergétique de plus en plus important.

Le service Rénov Habitat Durable, financé par la Communauté de communes du Royans Vercors, est là pour orienter et accompagner, gratuitement, les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et la mobilisation des aides publiques.

Un projet de rénovation énergétique ? Une question ? Contactez le service Rénov Habitat Durable :

- Privilégier le formulaire en ligne sur : www.renov-habitat-durable.fr
- Par téléphone : 04 75 02 00 90 du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et le mardi et jeudi de 13 heures à 17 heures.

La municipalité a présenté vendredi 24 mars l'état des réflexions engagées sur un vaste projet de renouvellement urbain allant schématiquement de la place de la Mairie jusqu'à la Lyonne.

Un quartier rénové pour une ville repensée



Cette présentation avait pour objectif de décrire le projet et ses différentes étapes aux partenaires institutionnels et de leur faire mesurer son importance et ambition, au service de la commune mais aussi plus, globalement du territoire Royans Vercors.

Les services de l'État étaient représentés par Mme La Sous-Préfète de Die accompagnée de la Directrice de la Direction Départementale du Territoire. Etaient présents le Président du Parc Naturel Régional du Vercors, trois vice-Présidents de la Communauté de communes du Royans Vercors, des Maires du territoire et des techniciens des structures partenaires (Drôme Aménagement Habitat, l'établissement public foncier EPORA).

Le renouveau du centre-ville, chantier majeur pour la commune de St Jean et le territoire du Royans Vercors est soutenu par le programme national « Petites Villes de Demain » dont l'objectif est de donner aux communes bourgs-centres les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Pour Saint Jean en Royans, il s'agit de s'adapter à la mutation économique forte du territoire qui est passée en moins de 20 ans, de l'ère industrielle (tissage, bois) à celle d'une économie résidentielle « de proximité ». Si la période de la crise sanitaire est venue conforter l'intérêt de vivre dans les territoires ruraux, la commune fait toujours l'objet d'une baisse démographique régulière depuis une dizaine d'années et d'un vieillissement de sa population. Pour la commune « il s'agit d'inverser la tendance en repensant le Saint Jean de demain voire d'après-demain ! ».

Le défi pour rendre à nouveau attractif les centres des villes est immense un peu partout en France et Saint Jean ne fait pas exception à la règle... Habitat dégradé et vacant, friches industrielles ou commerciales à traiter, équipements publics à reconditionner, espaces publics à réaménager en fonction des nouveaux usages et modes de vie des habitants... Le renouveau urbain de Saint Jean s'inscrit dans la durée et la programmation de ce projet devrait s'échelonner sur une dizaine d'années.



Proposition pour le parvis de la Mairie ►



La commune a mobilisé le CAUE de La Drôme et l'Agence Racines implantée à Romans sur Isère pour travailler aux scénarios d'un projet d'aménagement urbain depuis l'ancienne friche Cluze, lieu d'implantation de la Maison de Santé, jusqu'à la Mairie. Ce périmètre stratégique englobe de nombreux équipements publics et services : la mairie, l'EPHAD La Matinière, les écoles, le terrain de sport, le siège du centre social La Paz, la Parenthèse, la Maison de Santé et également la friche commerciale de l'ancien supermarché avec son parking.

◀ Proposition pour la rue de l'Industrie



Les scénarios étudiés en partenariat avec des habitants par l'Agence Racine s'appuient tous sur les mêmes objectifs :

- réadapter la ville aux besoins actuels et aux nouveaux modes de vie,
- reconverter les zones de friches,
- pérenniser les services et équipements aux publics,
- développer des espaces publics de qualité,
- « mailler » le haut et le bas de la ville,
- repenser les mobilités...

L'enjeu majeur : renforcer le cadre de vie et l'habitabilité dans le centre-ville de la commune.

Un projet vaste et ambitieux qui porte résolument une nouvelle vision du devenir de la commune de St Jean à l'horizon 2030-2035. « L'État partenaire des collectivités se tiendra au côté de la commune et du territoire pour accompagner ce projet » a conclu Madame La Sous-Préfète de Die qui a tenu à féliciter la municipalité pour l'ambition et la qualité de ce projet de rénovation urbaine.

De nouveaux locaux pour Radio Royans !

C'est en 1987 que fut créée Radio Royans à l'issue d'un projet public monté sur l'ensemble du Vercors en 1985 à l'initiative du Parc naturel régional du Vercors.

Baptisée au début « FMR radio Royans », elle n'aura eu d'éphémère que le nom puisqu'elle est plus dynamique que jamais ! Radio Royans est une radio de pays, associative sous l'égide de l'ACCR (association de coordination culturelle du Royans).

Au mois d'avril a eu lieu l'inauguration des nouveaux aménagements à l'Office de Tourisme permettant d'accueillir l'espace radio et la promotion touristique du territoire dans un même lieu.

Oubliées les conditions de travail et de diffusion « spartiates » place du Champ de mars... Désormais les 5 salariés et les nombreux bénévoles peuvent prendre l'antenne, interviewer, travailler dans un espace lumineux et fonctionnel.

C'est en bonne intelligence que la municipalité saint jeannaise, propriétaire du bâtiment et la Communauté de communes du Royans Vercors dont dépend l'Office de Tourisme ont réalisé ces travaux d'aménagement d'un montant de 32 000€ HT environ. Saluons la persévérance de Mauricette Vallet, Adjointe à Saint Jean et membre du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, qui en a été la cheville ouvrière !



L'équipe Radio Royans, au complet devant les nouveaux locaux.

Le Journal Municipal : Bonjour Patrice, parlez-nous de la radio emblématique de Saint Jean ?

Patrice GILMAN : Le projet initial était une radio pour le massif du Vercors mais, pour des raisons techniques, celui-ci n'a pas abouti ! 4 radios sont ainsi nées sur le territoire du Vercors et piémonts, dont Radio Royans fondée en 1987 par François Brunsvick. Cette radio citoyenne se voulait au service des habitants, des associations, des collectivités et des entreprises du Royans-Vercors et Sud-Grésivaudan. La zone de diffusion s'étend effectivement des piémonts du Royans-Vercors jusqu'au Sud-Grésivaudan et environs de Romans. La radio s'installe initialement place de l'église à Saint Jean, puis sur le parking du Champ de Mars depuis 1992.

Comment la Radio est-elle structurée ?

Patrice GILMAN : Radio Royans est une structure non commerciale ; son fonctionnement repose majoritairement sur un financement d'Etat (FSER Fond de Soutien à l'Expression Radiophonique) qui incite à porter des thématiques relatives à l'éducation, la culture, le développement local et la lutte contre les discriminations. Les

départements Drôme et Isère contribuent également à l'aide financière, ainsi que les communautés de communes Royans-Vercors (CCRV) et Saint-Marcellin Vercors-Isère (SMVIC), des communes et des partenariats avec différentes structures touristiques du territoire.

Comment ce projet de déménagement a-t-il été pensé ?

Patrice GILMAN : C'est un projet de longue date, mais également une opportunité liée à la baisse de fréquentation de l'office de Tourisme. Il y avait beaucoup de précarité dans les anciens locaux place du Champ de Mars, peu de confort pour la réception des invités. Soutenu par Mauricette Vallet et la ville de Saint Jean, avec l'appui de la CCRV, ce projet a finalement pu aboutir et se concrétiser depuis cette nouvelle année 2023.

Quel en est le bénéfice pour votre activité ?

Patrice GILMAN : C'est un nouveau cadre, on revit ! C'est spacieux, confortable, fonctionnel ! Nous pouvons accueillir beaucoup plus de monde, une classe entière ! Cela crée également une belle synergie avec l'OT, un pôle de communication pour le

centre bourg et les territoires.

Comment l'équipe est-elle constituée ?

Patrice GILMAN : L'équipe se compose de 5 salariés à temps partiel dont 3 journalistes/animateurs, une technicienne/programmatrice et une administratrice sous l'égide du conseil d'administration de l'Association de Coordination Culturelle du Royans (ACCR). Nous avons également une vingtaine de bénévoles qui participent à la production pour alimenter des sujets relatifs à la musique, la littérature, l'environnement et autres. Et puis bien entendu François Brunsvick est toujours membre du CA de l'association !

Comment peut-on suivre votre actualité et vous contacter ?

Patrice GILMAN : Nous avons un nouveau site pour l'écoute en ligne mais également pour pouvoir podcaster les sujets abordés : www.radioroyans.fr. Et pour nous contacter, c'est simple, appelez-nous au 04.75.47.57.60 ou envoyez-nous un mail : royans.radio@wanadoo.fr !

Merci Patrice, et longue vie à Radio Royans !

Ensemble, valorisons nos biodéchets !

Les biodéchets, c'est quoi ? Que dit la loi ?

Ce sont les déchets organiques qui se décomposent par des micro-organismes vivants, ils se composent :

- Des déchets alimentaires dits « de cuisine et de table » (épluchures, restes de repas...)
- Des déchets de parc et de jardin dits « déchets verts » (tontes de pelouses, feuilles mortes, taille de haies...)

Au 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs biodéchets et les séparer du reste de la poubelle (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020).

Pourquoi trier ?

20 à 30% de notre poubelle grise est constituée de biodéchets, nécessitant ensuite d'être acheminés au centre de traitement (coût environnemental et économique), alors qu'ils peuvent devenir de véritables ressources en apportant les éléments nécessaires au développement de la plante et à l'entretien ou l'amélioration de la vie du sol.

Comment procéder ?

Gérer ses biodéchets lorsque l'on a un jardin :

- L'alimentation animale : poules, cochons...
- Le compostage, solution la plus répandue en milieu rural : des composteurs individuels en plastiques recyclés sont disponibles à la Communauté de Communes au tarif de 30€.

Gérer ses biodéchets lorsque l'on n'a pas de jardin :

- Le compostage partagé en pied d'immeuble ou en centre bourg permet aux habitants de venir déposer leurs biodéchets.
- 2 sites de compostages partagés installés à St Jean :



Vous souhaitez participer au développement du compostage de proximité sur votre commune ? Devenez Référent de Site !

D'autres sites de compostage partagés seront installés à St Jean courant 2023-2024 : la mise en place de ses sites nécessite la formation de personnes ressources qui participent aux opérations de compostage partagé, en lien avec la Communauté de communes.

N'hésitez pas à vous former en tant que Référent de Site, une formation gratuite financée par la CCRV et animée par Compost et Territoire.

Prochaine formation le samedi 1er juillet à St Laurent-en-Royans de 9h à 17h.

Renseignements sur le site de la CCRV ou au 06 72 42 43 04

Le Prince « Zizim » et le château de Rochechinard en bande dessinée

Faites un bond dans le moyen-âge et le passé glorieux du château de Rochechinard avec la bande dessinée « Asile ! »



En 1483 le prince ottoman Djem est conduit au château de Rochechinard. Menacé dans l'Empire, il a demandé l'asile aux chrétiens qui l'ont conduit dans cette lugubre « forteresse du vertige ». Il trouve auprès de son hôte, Barrachin Alleman, l'asile tant espéré. Contre toute attente une romance va bientôt naître entre ce prince étranger et la belle Philippine, fille du châtelain voisin le comte de Sassenage...

Le mot de l'éditeur : « André Houot signe ici en maître son dernier ouvrage, une œuvre captivante mêlant conte onirique et légende avec un trait hyperréaliste proche de la gravure. L'album nous transporte dans le décor d'origine de cette forteresse, mais surtout dans le mental des gens d'une époque où l'âpre réalité et l'imaginaire ancestral étaient de tous les instants. Un récit méconnu et pourtant authentique qui nous rappelle combien le droit d'asile est complexe et ambigu, considéré jadis comme une « faveur » exceptionnelle et non comme un droit sans contrepartie. »

Une séance de rencontre et de dédicaces avec l'auteur André Houot sera organisée prochainement à l'Office de tourisme.

La BD « Asile ! » est en vente au Havane Tabac Presse, place de l'Église à Saint Jean, à l'Art'solite et à la Maison-musée de Rochechinard.

Journée de la Terre 2023 à l'ACE

Les enfants de l'Action Catholique des Enfants (ACE) se sont retrouvés, le 22 Avril, pour la Journée de la Terre. Avec Damien Ferlin, adjoint en charge de l'urbanisme, ils ont parlé des déchets et de l'eau dans le Royans.

Marie-Claude Ferlin, accompagnatrice de L'ACE 26, raconte cette journée :

« Les déchets : les enfants ont trié 2 sacs de poubelles. 90 % des déchets étaient recyclables (bac jaune, bac vert et composteur) ! Ils ont porté leur tri aux différents points de collecte. Après le pique-nique, ils ont trié leurs déchets, déchets 100% recyclables qui se sont retrouvés dans le bac jaune et non dans le bac gris ! L'eau : une vaisselle a été faite avec l'eau qui coulait sans arrêt puis avec l'eau qu'on arrêta. Les enfants ont réalisé que si on ne laisse pas couler l'eau sans arrêt, on en économise 70% ! On a découvert comment l'eau arrivait au robinet : sources, captage et réseau d'eau. Le coût des factures d'eau et des ordures ménagères a été expliqué. Pour terminer, des vidéos sur les déchets et l'eau nous ont aidés à bien mémoriser les gestes indispensables à avoir pour préserver notre planète. Les enfants sont repartis avec un Mémo-Tri. Nous sommes convaincus que ça va bouger dans les poubelles et que les robinets vont servir ! »



La Journée de la Terre
22 Avril 2023
10h à 15h

Les déchets et l'eau
avec Damien
Conseiller Municipal



Les déchets

Nous avons 2 sacs remplis de déchets.



Après le tri nous avons 1 mini sac de déchets non recyclables.



Nous portons notre tri aux différents points de collecte.



Vidéos et MémoTri pour nous aider à respecter la Terre.



L'eau



Si je ne laisse pas couler l'eau sans arrêt pendant que je fais la vaisselle je me lave les dents j'économise 70 % d'eau !



Circulation inversée rue Abisset !

L'idée avait été soumise par la municipalité aux riverains lors d'une réunion à la fin de l'année dernière... Et si l'on changeait le sens de circulation rue Constant Abisset ? Une très large majorité des personnes présentes avait tout de suite répondu favorablement.

Les objectifs de cette inversion de circulation ?

Simplifier la vie des habitants du quartier, faciliter le parking le long du mur dans la première partie de la rue Abisset, améliorer et sécuriser l'accès à la quincaillerie Blanc. Cette inversion de circulation est en vigueur depuis un mois. Laissons le temps aux habitants de s'y habituer et la municipalité fera un premier bilan collectif de ce changement pour apporter si nécessaire des modifications.



Un projet de **rénovation** de votre logement ?

Renov'Habitat durable, c'est le guichet local du réseau France Rénov'. Ce service public de la rénovation de l'habitat accompagne tous les propriétaires de logements sur les communes de Valence Romans Agglo, Porte de DrômArdèche et Royans-Vercors communauté.

Un chargé de rénovation vous aide à définir les travaux les plus pertinents, à mobiliser les aides nationales et locales et peut vous mettre en relation avec des professionnels partenaires (qualifiés RGE) ou vérifier que vos devis sont conformes avant de déposer votre demande de subvention.

Déployé par la Communauté de Communes du Royans-Vercors, vous pouvez bénéficier d'information, de conseils personnalisés ou d'un accompagnement plus complet selon votre projet.



RENOV HABITAT DURABLE

Pour cela il est impératif de prendre rendez-vous via notre formulaire de contact ou par téléphone au **04 75 02 00 90** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi et jeudi de 13h00 à 17h00.

Le standard est souvent saturé, préférez le formulaire en ligne sur :

www.renov-habitat-durable.fr



La lutte contre le frelon asiatique



**Vous avez découvert un nid de frelons asiatiques ?
Contactez la mairie pour faire procéder à sa destruction.**

Le frelon asiatique - *Vespa velutina* a été introduit accidentellement en France en 2004. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire national est envahi. Il est un véritable prédateur des abeilles : il est capable de décimer des colonies entières.

La lutte contre le frelon asiatique est efficace : 329 nids de frelons asiatiques ont été détruits en 2022 dans la Drôme. La campagne 2023 pour la destruction des nids de frelons asiatiques vient de commencer.

La Section Apicole du GDS26 anime et coordonne le plan de lutte en Drôme dont les objectifs sont :

- de sensibiliser et informer le grand public ;
- détruire des nids afin de limiter et maîtriser sa propagation ;
- expérimenter de nouvelles méthodes de protection des ruchers.

La gestion des signalements est centralisée sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr afin qu'ils soient traités dans les meilleurs délais.

Tous les signalements des nids de frelons asiatiques doivent être effectués sur cette plateforme régionale **avec envoi d'une photo** obligatoirement. En cas de difficultés, vous pouvez contacter la section apicole du GDS26 pour faire un signalement. Les déclarants devront transmettre leurs coordonnées, ce qui permettra au technicien de la FRGDS-AURA de les contacter.

Le technicien FRDGS-AURA a les missions suivantes :

- Gestion et confirmation des signalements via le site frelonsasiatiques.fr ;
- Contacte le propriétaire des lieux pour l'informer des modalités de la destruction et de la facturation ;
- En cas de doute sur la nature « asiatique » d'un nid, mandatement d'un référent ;
- Transmission du dossier pour destruction à l'animatrice de la Section Apicole GDS26 qui mandatera une entreprise de destruction conventionnée pour effectuer la destruction.



Abeille domestique

Bourdon terrestre

Guêpe commune

Frelon européen

Frelon asiatique

Identification des nids

Dès les premiers rayons de soleil, les fondatrices émergent pour former des nids primaires. Voici quelques éléments de reconnaissance des nids de frelons asiatiques :

NID PRIMAIRE

- Début printemps
- Situé dans un endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)
- Orifice basal
- Petite taille (taille d'un melon au maximum)



NID SECONDAIRE

- Début d'été
- Cime des arbres, à proximité du nid primaire
- Orifice de sortie petit et latéral
- Grande taille (jusqu'à 80 cm de diamètre et 1 m de haut)



Les mobilités actives, une priorité pour Saint Jean et la CCRV

Les travaux d'aménagement au début de l'avenue des Pionniers du Vercors sont terminés. La Chaucidou, « chaussée pour les circulations douces » est tracée au sol.

Les automobilistes roulent désormais sur une voie centrale et doivent pour se croiser se décaler sur la voie réservée aux mobilités douces. Ce système de chaucidou permet le partage de la route en toute sécurité entre ses différents utilisateurs à condition bien sûr d'en respecter les règles !

La volonté de la municipalité est de réaménager le tissu urbain et d'adapter les entrées de ville en prenant en compte les mobilités actives (ou douces...). Ce n'est que le début d'un programme de travaux d'aménagement qui devra se mener en partenariat avec la Communauté de communes du Royans Vercors à travers le Schéma Directeur Cyclable et le département de la Drôme pour « mailler » le territoire de voies adaptées aux nouveaux modes de déplacement...

Les communes de Saint Jean en Royans, La Chapelle en Vercors et la Communauté de communes du Royans Vercors sont lauréates du programme « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants de petites villes centres bourgs qui exercent des fonctions de centralité et à leur donner les moyens de concrétiser leurs projets. Dans le cadre de ce programme, trois ateliers autour des mobilités ont été organisés. Le but était d'échanger, de partager autour de la question de l'espace public et des mobilités à l'échelle de notre commune. Qu'est-ce qu'un centre-bourg agréable et dynamique ? Comment



s'y déplace-t-on ? Comment améliorer la fluidité entre les places ? Des collégiens de la commission « Déplacements doux » du collège de Saint Jean avec le professeur/référent Education au Développement Durable ont participé également aux échanges.

Ces ateliers ont permis de faire émerger des orientations possibles sur les actions de mobilités actives de demain à mener par la ville de Saint Jean. Un programme est en cours d'élaboration : autoriser la circulation des vélos en contre-sens de certains sens interdits ; identifier et compléter les stationnements vélo ; réserver la voie du chemin des bohémiens pour les mobilités douces ; aménager un plateau traversant piéton/vélo avant le pont de Pierre ; tracer un chaucidou du pont de Pierre au rond-point de la zone de la Roue ; installer des bornes de recharge électrique vélos devant l'Office de Tourisme ; repenser les places du village pour un partage de l'espace public entre les différents usages (piétons, voitures, vélos...) ; sécuriser les entrées de ville ; participer activement à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable de la communauté de communes du Royans Vercors...

La municipalité saint jeannaise et la Communauté de communes du Royans Vercors ont pleinement pris conscience de la nécessité d'adapter le tissu urbain du bourg centre et le territoire aux nouveaux modes de déplacement.

Il faut maintenant prioriser les actions, monter les projets, rechercher les financements, réaliser les travaux d'aménagement. Cela demande des efforts, du temps et... de l'argent ! Mais la commune de Saint Jean et la Communauté de communes du Royans Vercors partagent la même volonté d'adapter le monde d'aujourd'hui aux besoins et modes de déplacement du monde de demain.

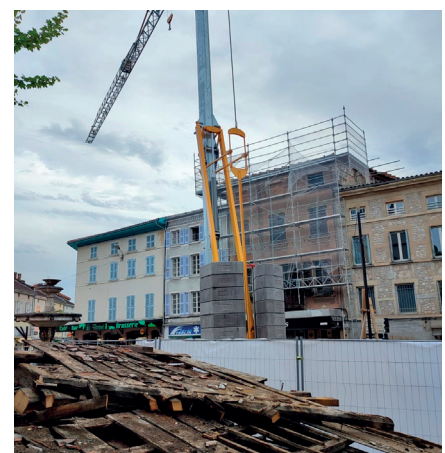
La mairie prend les devants

La grue de Royans Charpente « trône » quelques semaines place de l'Église. Il s'agit de réaliser des travaux devenus absolument indispensables : sécuriser l'immeuble du café « Chez Gilles » dont la toiture menaçait de s'effondrer (tuiles et divers matériaux étaient déjà tombés au sol...).

La mairie avait déjà pris les devants lors d'une première intervention pour consolider le sous-sol du bâtiment. Vu sa dégradation rapide et alarmante, il a vite paru

indispensable de prendre les choses en main et entreprendre de véritables travaux d'assainissement de l'immeuble en programmant une réfection complète de la ceinture murale et de la toiture.

Ces travaux indispensables pour la sécurité des personnes sont aussi un investissement pour l'avenir puisqu'ils ne sont que le début d'une réhabilitation complète de l'immeuble (plusieurs logements prévus) en partenariat avec le bailleur social Drôme Aménagement Habitat.



Le Dr Duc-Mauge bientôt à la retraite !

Au 1er juillet prochain, le docteur Michel Duc-Mauge prendra sa retraite après 32 ans d'exercice ! Originaire de St Romans, Michel suit des études de médecine à Grenoble avant de partir en Guyane travailler à l'hôpital de Cayenne pendant 1 an. Il exerce ensuite en maison de repos à Villard de Lans puis reprend la clientèle du docteur Terdjman et s'installe définitivement à St Jean en Royans en 1992.



Initiateur du projet de la Maison Médicale et fier de le porter, il n'aura malheureusement eu que très peu de temps pour en profiter ! Même s'il reconnaît que les conditions de travail s'en trouvent améliorées, c'est le moment de s'arrêter, le Covid ayant largement contribué à sa prise de décision.

Et c'est avec beaucoup de peine qu'il laissera ses patients, certains suivis depuis plus de 30 ans ! Pour l'instant le successeur n'est pas arrivé mais la transition se fera avec les autres médecins de la maison de santé de St Jean en Royans et de St Laurent en Royans.

Des projets ? Probablement participer un peu plus à la vie de sa commune, faire du vélo et voyager...

Merci Michel et joyeuse retraite !

Un nouveau conciliateur de justice

En présence de Madame la Juge Annabelle MELKA, Madame Maryse GATIER (au centre de la photo) succède à Monsieur PRESTAL en tant que conciliateur de justice.



Madame GATIER assurera une permanence en mairie tous les 4èmes mercredis du mois à partir du mercredi 22 février. Attention : uniquement sur rendez-vous à prendre au secrétariat de mairie au 04.75.47.75.99.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

La doyenne fête ses 101 ans !

Raymonde Petit était à l'honneur le lundi 6 mars à La Matinière ! La doyenne de l'EPHAD, et certainement du Royans Vercors, a fêté ses 101 ans ! Née le 6 mars 1922, Raymonde a eu une vie bien remplie... Féministe avant l'heure, elle était aussi engagée volontaire durant la Seconde Guerre Mondiale.



Ravie d'être prise en charge par La Matinière, elle a pleinement profité de cette journée du 6 mars, entourée des personnes qui lui sont chères... Plus d'un siècle de souvenirs à se remémorer, ça commence à faire !

Organisation de l'accès aux soins

Le Pôle de Santé du Royans qui regroupe près d'une quarantaine de professionnels de santé libéraux s'organise pour répondre aux problématiques de l'accès aux soins sur le territoire du Royans.

Le Docteur Michel DUC-MAUGE, co-fondateur du Pôle de santé du Royans, cessera son activité au 1er juillet 2023 et nous lui souhaitons une très bonne retraite et le remercions chaleureusement pour tous ses engagements.

Les médecins généralistes de Saint Jean en Royans et de Saint Laurent en Royans vont s'attacher, sans renfort de médecins pour l'instant, à prendre en charge les patients sans médecin traitant, tout d'abord en privilégiant les patients avec des situations médicales complexes.

Les Docteurs Anaïs LIETARD-CHEMINEL, Pierre-André CHEMINEL et Xavier DECHAMBRE, installés dans la **Maison de Santé du Royans** à Saint Jean en Royans, proposent des **consultations sans RDV du lundi au vendredi de 8H45 à 11H30, uniquement pour les situations urgentes**. Les patients se présentent physiquement au secrétariat au 1er étage (à droite) de la Maison de santé du Royans.

Les Docteurs Lucie CALU, Juliette WITTMANN, Dominique BUISSIÈRE MONT BRUN et Médéric SEGERS du **Cabinet Médical du Cholet** à Saint Laurent en Royans proposent des **consultations sur RDV du lundi au vendredi - dont des créneaux d'urgence tous les jours - régulés par téléphone au secrétariat de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**.

Combe Laval

un Espace Naturel Sensible

Combe Laval est un site grandiose que tous les habitants du Royans connaissent. Beaucoup de visiteurs viennent découvrir ce lieu unique, sa route suspendue et ce cirque majestueux. Mais peu de personnes savent qu'au-delà de ce grand paysage, Combe Laval abrite une faune et une flore préservées, notamment grâce aux hommes qui ont façonné ce lieu depuis des siècles.

Des richesses naturelles et historiques

Grâce au travail de recherche de l'Association Royans d'Hier et d'Aujourd'hui, beaucoup de traces humaines ont pu être répertoriées dans la Combe : de vieux sentiers, des murs en pierres sèches, des carrières de tuf, la vieille route impériale, ... L'association a édité un dvd, une brochure et une exposition accessible au public. Des vestiges archéologiques ont été découverts dans la grotte de Frochet, permettant de dire que l'homme est présent sur le site depuis au moins 2000 ans et l'a façonné, créant ainsi un riche patrimoine historique mais aussi naturel, avec de forts enjeux de conservation.

Parmi les patrimoines naturels présents sur le site, on retrouve :

- Une mosaïque des pelouses sèches, témoin des activités agricoles sur le site, et très riche en papillons et en orchidées.
- Des espèces emblématiques qui utilisent le site pour leur cycle de vie (chauves-souris, insectes et oiseaux)
- Des zones de forêts non exploitées, mûres et intéressantes pour les oiseaux et insectes qui dépendent du bois mort.

L'eau dans le site est la résultante d'une géologie particulière, les nombreuses résurgences sont à l'origine des tufières comme l'impressionnante cascade de Frochet. Le Cholet est une des plus belles rivières du Vercors, la seule avec un réel fonctionnement torrentiel.



Ces richesses uniques font de Combe Laval un site emblématique du massif, que les élus ont souhaité protéger pour les générations futures. Combe Laval est inscrit au réseau Natura 2000 (outil de protection européen qui permet de préserver la biodiversité dans l'ensemble des Etats membres de l'UE).

Dans la nature en général, mais encore plus dans un site aussi spécial, nous pouvons tous agir pour permettre aux générations futures de s'émerveiller !

A Combe Laval, l'essentiel du foncier est privé. Les propriétaires ont donné leur autorisation pour nous permettre de se balader sur les sentiers balisés, mais globalement le camping ou le bivouac ne sont pas possibles, sauf en demandant l'autorisation aux propriétaires.

Pour la nature, ne pas pénétrer dans les milieux naturels limite le dérangement de la faune et permet à tous de profiter de la beauté du site. Les rivières et les milieux aquatiques sont aussi très fragiles.



Privilégiez les déplacements musculaires afin de respecter au mieux l'environnement ; il est bien entendu interdit de faire du feu sur le site de Combe Laval !

Deux sentiers sonores immersifs sur la biodiversité

Afin de faire connaître la biodiversité et de la préserver, le Parc Naturel Régional

du Vercors a mis en place deux sentiers sonores sur le territoire du Royans.

Il s'agit de balades sonores immersives comportant des témoignages d'acteurs de la biodiversité. Il existe deux sentiers sur le Royans, le premier part de l'office de tourisme de Saint Jean en Royans, le deu-

xième (nommé « l'Echo de Combe Laval ») part de l'Arborétum de Saint Laurent en Royans. Il suffit de scanner le QR code installé sur les panneaux d'identification des randonnées.

Certains QR codes ont cependant été dégradés, merci de le signaler en mairie.

Une salle de préparation sportive au stade de rugby

La commune a projeté de créer une salle de préparation physique et de pratiques sportives et de loisirs dans le prolongement des tribunes du stade communal de rugby.

Cette salle permettra à différents clubs locaux de pratiquer leurs activités dans des conditions optimales.

L'objectif pour la commune est de promouvoir les disciplines sportives ouvertes notamment aux plus jeunes et aux scolaires en mutualisant un espace pour une occupation pérenne.

Les objectifs visés :

- Permettre à différents clubs locaux de s'entraîner dans des conditions optimales,
- Accueillir les pratiquants dans des locaux pérennes et sobres énergétiquement,
- Mutualiser un espace pour différentes pratiques sportives (sobriété énergétique ; réduction des mobilités...),
- Offrir aux pratiquants associatifs et scolaires des équipements de qualité.



L'estimatif budgétaire global est de 317 000 € HT. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique mené par la Communauté de communes Royans Vercors puisqu'il vise à la sobriété énergétique, une mutualisation des espaces accrue et une mobilité réduite.

Les financements pré-identifiés devraient être de 80% (Etat : 50%/158 686€ et Conseil départemental : 30%/95 211€. L'autofinancement de la commune : 20%/63 475€.



Des discussions sont engagées avec Le Sporting Club Royannais, avec son école de rugby (153 joueurs et 25 éducateurs) mais également avec d'autres associations sportives et de loisirs pour adapter cette infrastructure à leurs attentes.



Boxe thaï, déjà un sacré palmarès !

Fondé en 2006 par Deme Phonphetsalath, ancien champion du monde, le club de boxe thaï du Royans est à nouveau à l'honneur. En effet, 2 nouveaux athlètes ont remporté le titre de champion de France lors des épreuves nationales disputées à Asnières du 31 mars au 2 avril dernier. De quoi ravir le Président du club Florent Olive, lui-même champion de France en 2022, et les entraîneurs Roxanne Debayle et Patrick Pascal.

Événements passés...



Objectif atteint pour le SCR !

Que ce fut laborieux ! Que ce fut stressant ! Nous aurons souffert jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre, mais ça y est, nous y sommes en Fédérale 1 ! L'objectif de la saison est donc atteint ; et maintenant, ce n'est que du bonus ! Montmélian était la seule équipe invaincue en Fédérale 2, le SCR a triomphé vaillamment.

A l'heure où nous vous parlons c'est déjà exceptionnel, nous espérons avoir franchi de nouveaux caps lorsque vous lirez ce journal , et pourquoi pas la finale... le 25 juin. Mais « impossible n'est pas Saint Jeannais » ! Alors courage et faites-nous encore vibrer jusqu'au 25 juin.

Toute la ville est fière de ses rugbyemen et remercie son équipe pour les moments de joie partagés. Allez les Rouges et Noirs !



Rencontre de judo : le succès une nouvelle fois au rendez-vous

Organisée par la section saint-jeannaise du dojo Romanais au gymnase de St Jean fin mai, la rencontre de judo a connu une nouvelle fois un franc succès !

Le matin, 90 individuels se sont mesurés. Et l'après-midi, ce ne sont pas moins de 10 équipes garçons et 8 équipes filles, soient 65 judokas de 6 à 11ans dont 17 petits saint-jeannais, qui ont foulé le tatami !! Une belle réussite pour le club entraîné par Marie Lise Gauthier.

Saluons et remercions les jeunes d'Activ Royans qui ont soutenu tous ces jeunes sportifs et ont tenu avec efficacité et enthousiasme la buvette !

Merci aussi à tous les bénévoles, arbitres, commissaires, entraîneurs et parents sans qui cette rencontre de judo n'aurait tout simplement pas pu se dérouler...

Et merci pour votre générosité !



Jules et Raphaël, deux jeunes judokas fiers de leur prestation !

Événements à venir...

VercorsMan : une 4ème édition de tous les records

Plus de 1000 triathlètes sont attendus les 26 et 27 août prochains à Saint Nazaire en Royans. Au programme, 5 épreuves différentes, du mini-Vercorskids au format XL. Grande nouveauté et très attendu cette année, le format M (1500m natation, 57 kms vélo, 11 kms course à pied) affiche déjà complet !

De nombreux Saint-Jeannais seront présents aux départs des différentes épreuves cet été, n'hésitez pas à aller les encourager !

Bien entendu l'organisation a besoin de bénévoles pour cette manifestation sportive ; si cela vous intéresse, merci de vous rendre sur le site Vercorsman.com, onglet « bénévoles ».



Calendrier pétanque

Fairplay



• **Samedi 17 juin** : réception de l'association de pétanque de la ville de Morges en Suisse dans le cadre d'un jumelage à venir. Le fairplay accueillera 10 triplètes pour un match amical, avec au programme entraînement matinal sur le Champ de Mars, apéritif et repas raviolos au bar le People, puis compétition au boudrome l'après-midi.

• **2 au 5 août** : Festival de pétanque de St Jean, ouvert à tous & limité à 128 équipes quotidiennes. Le mercredi 2 août doublettes, jeudi 3 août triplètes mixtes, vendredi 4 août doublettes et samedi 5 août triplètes.

• **Samedi 9 septembre** : championnat masculin au boudrome

• **Samedi 16 septembre** : concours sociétaires au boudrome

• **Samedi 7 octobre** : Assemblée Générale

Manifestations Amicale Boules du Royans

• **24 et 25 juin**

Place du Champ de Mars à St Jean :

> Challenge Léon Planet

16 quadrettes toutes divisions

> Challenge Robert Genin

16 quadrettes 3ème et 4ème divisions

• **3 septembre** : challenge Derbyer

32 doublettes - place du Champ de Mars

L'UCIA fête (de) la musique !

Mercredi 21 juin l'U.C.I.A organise la fête de la musique à Saint Jean en Royans ! Trois concerts gratuits : place de la Mairie, place de l'Église et place du Champs de mars. Ce jour-là, les commerçants feront leur braderie annuelle et les artisans exposeront Square du 29 juin. Venez nombreux fêter l'été avec l'UCIA !

FÊTE DE LA MUSIQUE 21 JUIN

A SAINT JEAN EN ROYANS

BRADERIE DES COMMERCANTS

EXPOSITION DES ARTISANS :

à partir de 14h, Place du Square



21h Place de l'Église :
Variétés avec Grégory Morant

Grand gagnant du « Stars Tour », Grégory Morant est un chanteur doué d'un timbre puissant et singulier. Il navigue avec une aisance déconcertante entre variété française et internationale.

21h Place de la Mairie :
Du Rock avec Maeva

Venez passer un moment inoubliable en compagnie de Maéva, chanteuse pop rock. Faisant partie de la troupe « Scène Génération », elle propose des shows modernes et féériques.

21h Place du Champ de Mars :
Années 80 avec Elodie et Lyna

Venez passer un moment inoubliable en compagnie de Elodie et Lyna, nos deux chanteuses à voix, qui sauront vous faire danser sur les plus grands standards des années 80

Race Across France 6ème édition

La Race Across France, le sommet du cyclisme ultra-distance en Europe, passe à Saint Jean pour la sixième année consécutive...



L'épreuve est devenue désormais un « spot » mondial de l'ultra cyclisme et a changé de dimension depuis les 40 participants de la première année... Les chiffres de l'édition 2022 déjà donnaient le tournis : 4 parcours possibles, des dizaines de cols à grimper, 1200 inscrits venus des cinq continents... L'édition 2023 suit les mêmes traces.

Partis du Touquet (2500 km) ou de Megève (1000 km), les « forçats du vélo » vont passer et s'arrêter à Saint Jean pour se reposer et reprendre des forces du dimanche soir 25 juin pour les meilleurs jusqu'au vendredi 30 juin.

Le gymnase de Saint Jean va de nouveau se transformer en un mini village de la course, un peu à l'image du tour de France... Les cyclistes pourront se ravitailler et dormir. Tout est prévu par la municipalité pour satisfaire l'appétit et la soif des coureurs qui auront peut-être roulé quasi non-stop pendant des jours : fougasses, pognes, fromages, abricots secs, café, thé, sodas, boissons gazeuses... De la soupe même pour ceux qui arriveront du Vercors, parfois de nuit et... frigorifiés ! Des dizaines de bénévoles ont répondu à l'appel car il faut assurer une permanence 24h sur 24h durant presque six jours ! Il faudrait encore quelques volontaires... Alors, si certains veulent vivre une expérience inoubliable au cœur d'une épreuve hors normes, contactez la mairie...

Mais ne passez pas à côté DU moment fort de l'édition 2023 de la Race Across France : le départ, Square du 29 Juin le vendredi 30 juin, en matinée de 8h à midi, de l'épreuve des 500 km !

Après s'être restaurés la veille au soir sur la place de la mairie, lors d'une « Pasta Party » géante, trois cents cyclistes s'élanceront toutes les trente secondes de la rampe de départ ! Direction Font d'Urle, Col de Rousset puis Le Ventoux et des cols et des cols jusqu'à Mandelieu La Napoule au bord de la méditerranée...

Les saint-jeannais Guillaume Peyronet, vainqueur de l'épreuve et Ophélie Astier-Mayet, sa compagne, seconde féminine derrière une cycliste professionnelle en 2022, ne participent pas à cette 6ème édition. Mais des fidèles de l'épreuve seront bien présents : Laurent Bou, Franck Bouver, Jacques Villard de Saint Laurent et Renaud Rouanet, le trail-man de La Chapelle en Vercors.



Venez nombreux les encourager et les soutenir vendredi matin 30 juin, Square du 29 juin !

Ne passez pas à côté de la Race Across France 2023, le sommet du cyclisme ultra-distance en Europe. C'est du 25 au 30 juin et c'est à Saint Jean !

Réunion Bénévoles RAF 23
mercredi 21 juin à 18h en mairie



Sur la première marche du podium !

La nouvelle est arrivée mi-avril : sur plus de deux cents collectivités (municipalités, communes, agglomérations...), Saint Jean est sur la première marche du podium pour le nombre d'abonnés à l'application mobile Politeia par rapport à son nombre d'habitants !

« Nous avons plus de 200 communes abonnées à Politeia et vous êtes la première par rapport à votre nombre d'habitants. Bravo à vous ! » précise Guillaume PIANTINO, Directeur de Politeia France.

La municipalité s'est lancée dès le mois de juin 2020 avec au début 7 abonnés (le maire et les adjoints...). Aujourd'hui 977 habitants de Saint Jean mais aussi du territoire ont téléchargé l'application mobile gratuite pour être informés au jour le jour de l'actualité municipale, culturelle, associative... de la ville de Saint Jean et bien souvent de la Communauté de communes Royans Vercors.

L'objectif des 1000 abonnés qui paraissait impossible à atteindre est à portée de main !





LES
MERCREDIS
SUR
PLACES

2023

12
07 **Le paradoxe du choix**
Danse
Place de la Liberté

19
07 **Orchestre de Chambre
de la Drôme**
Cour Saint-Joseph

26
07 **Batida**
Musique brésilienne
Place de la Poste

02
08 **Les Mécanos**
Chants & Percus à molettes
Place de la Fraternité

09
08 **Les Insubmersibles**
Cirque
Pl. du Champ de Mars (en bas)

16
08 **Quintet de pioche**
Musique du monde
Place de la Mairie

23
08 **Special Ka**
Groove
Place de la commune
libre du Sert

Du 12 juillet au 23 août, à partir de 21h
Tous les spectacles sont gratuits

Ville de
St Jean en Royans